

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Locale de l'Eau

Compte rendu de la réunion du 16 septembre 2009

Etaient présents :

COLLEGE DES ELUS

Monsieur Ernest AUCHART,	Maire d'Hannescamps
Monsieur Charles BEAUCHAMP,	Président de la Commission Locale de l'Eau, Président de l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Nord
Madame Yvette BLANCHARD,	Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis, Maire de Hem-Lenglet
Monsieur Michel BLONDEL,	Maire de Saint-Léger, Président de la Commission Thématique n°3 du SAGE de la Sensée
Monsieur Jules CORNET,	Communauté de Communes de la Porte du Hainaut, Maire de Wasnes-au-Bac
Monsieur Jean-Pierre CUVILLIEZ,	Maire de Saudemont
Monsieur Christian DORDAIN,	Communauté d'Agglomération du Douaisis, Maire de Bugnicourt
Monsieur Gérard DUE,	Président de la Communauté de Communes du Sud Arrageois, Maire de Croisilles, Président de la Commission Thématique n°1 du SAGE de la Sensée
Monsieur Henri GAMEZ,	Maire de Fressies
Monsieur Edmond GAZEL,	Président du Syndicat Intercommunal de la Petite Sensée, Maire de Ecourt-Saint-Quentin
Monsieur Jean-Pierre LEGER,	Maire de Oisy-le-Verger
Monsieur Jean-Claude MAIRE,	Maire de Wavrechain-sous-Faulx
Monsieur Arnold NORMAND,	Communauté de Communes OSARTIS, Maire de Roeux
Monsieur Gilles POULAIN,	Maire de Brunémont, Président de la Commission Thématique n°2 du SAGE de la Sensée
Monsieur Michel PRETTRE,	Maire d'Aubencheul-au-Bac

Madame Maryvone RINGEVAL,	Maire de Raillencourt-Sainte-Olle
Monsieur Martial STIENNE,	Vice Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Pas-de-Calais
Monsieur Daniel TABARY,	Maire de Fremicourt

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Paul CAULIER,	NOREADE
Monsieur Pierre-André CELLIEZ,	UFC Que choisir
Monsieur Gustave HERBO,	Président du Comité Sensée Scarpe / Artois Douaisis du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
Monsieur Hervé LEJOSNE,	Syndicat Départemental des Propriétaires Agricoles du Pas-de-Calais
Monsieur Jean-Claude VALIN,	Fédération Départementale de Chasse du Pas-de-Calais
Monsieur Denis WEISS,	Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur Armand BELLOTT,	DREAL Nord -Pas-de-Calais
Monsieur Matthieu GINSTI,	DDE du Nord
Monsieur Dominique LECOCQ,	ONEMA, SD 62
Monsieur Fabien MARTIN,	DDAF du Nord

Etaient absents, excusés :

COLLEGE DES ELUS

Monsieur Alain BOULENGER,	Maire d'Aubigny-au-Bac
Monsieur Jean-Luc BOYER,	Maire de Bourlon
Monsieur Patrice BULTE,	Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée, Conseiller Municipal de Wavrechain-sous-Faulx, Président de la Commission Thématique n°4
Monsieur Laurent COULON,	Conseiller Général du Nord
Monsieur Edmond CUVILLIEZ,	Syndicat Intercommunal de la Petite Sensée, Maire

	de Rumaucourt
Monsieur Pierre GEORGET,	Conseiller Régional du Nord Pas-de-Calais, Président de la Communauté de Communes OSARTIS, Maire de Vitry-en-Artois
Monsieur Philippe GORGUET,	Maire de Beaumetz-les-Cambrai
Monsieur Jean-Luc HALLE,	Président du Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux, Maire de Hamel
Monsieur Jacques LABALETTE,	Maire d'Adinfer
Monsieur Jean-François LEMAIRE,	Communauté de Communes de Marquion, Maire de Palluel
Mademoiselle Isabelle LEPOIVRE,	Maire de Lécluse
Monsieur Jean-Claude LEVIS,	Maire de Neuville Vitasse
Madame Jacqueline MAQUET,	Conseillère Régionale du Nord Pas-de-Calais
Monsieur André MARTIN,	Maire de Tortequesne
Monsieur Patrick MASCLÉ	Maire d'Arleux, Conseiller Régional du Nord Pas-de- Calais
Monsieur Julien OLIVIER,	Conseiller Général du Pas-de-Calais, Maire de Marquion
Monsieur Olivier PROUVOST,	Maire de Bienvillers-au-Bois
Monsieur Pierre ROUSSEZ,	Maire de Henin sur Cojeul
Monsieur Michel SALLIO,	Adjoint au Maire de Bugnicourt
Monsieur Jean SAVARY,	Maire de Monchecourt
Monsieur Didier TASSEL,	Maire de Fressain
Monsieur Alain WALLART,	Maire de Féchain

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Jean-Marie BARAS,	Président de la Fédération de Pêche du Nord
Monsieur Daniel BARBIEUX,	Fédération des Chasseurs du Nord
Monsieur Thomas BATORI,	Chambre de Commerce et d'Industrie du Pas-de- Calais
Monsieur Christian BULOT,	Chambre d'Agriculture du Nord

Monsieur Edouard COURTECUISSÉ,	Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais
Monsieur Jean-Marc DELABRE,	Président de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord
Monsieur Henri DELATTRE,	Fédération de Pêche du Nord
Monsieur Pierre DESMARET,	Générale des Eaux, agence d'Arras
Monsieur Alain FAUQUET,	Comité Régional du Tourisme
Monsieur Pierre GEUDIN,	Fédération des Chasseurs du Nord
Monsieur Gilbert GRAVE,	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais
Monsieur Pierre HOUBRON,	Fédération Départementale de Chasse du Pas-de-Calais
Monsieur Michel HUART,	Comité Départemental de canoë-kayak du Pas-de-Calais
Monsieur LAGE,	Hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais
Monsieur Jean-Pierre MARSON,	Chambre de Commerce et d'Industrie du Pas-de-Calais
Monsieur Marcelin PETIT,	Président du Comité Trinquoise Environnement, Fédération Nord Nature
Monsieur Daniel RENART,	Président du Comité Départemental de canoë-kayak du Pas-de-Calais
Monsieur Philippe RENO,	Pisciculteur à Rémy
Monsieur Dominique RICHE,	Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord
Monsieur Bernard SANDRAS,	Comité Régional du Tourisme
Monsieur Christian SOYEZ,	Chambre d'Agriculture du Nord
Monsieur Philippe TRUFFAUT,	Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant
Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de la Sensée, ou son représentant
Messieurs les Directeurs des DDASS du Nord et du Pas-de-Calais ou leurs représentants
Monsieur le Directeur de la DDAFF du Pas-de-Calais ou son représentant, représentant également le Service Départemental de Police de l'Eau du Pas-de-Calais

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord, ou son représentant
Madame Géraldine AUBERT, Monsieur Stéphane JOURDAN, Agence de l'Eau Artois Picardie
Monsieur le Directeur de la DDE du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Chef du Service Navigation ou son représentant, représentant également le Service Départemental de Police de l'Eau du Nord

Parmi les personnes invitées dont l'ensemble des élus des communes du SAGE concernées par le projet de canal Seine Nord, ont également participé :

Monsieur Georges BANCOURT,	Habitant de Flesquières
Madame Pascale BANTEGNIES,	Directrice de la mission Canal Seine Nord au Conseil Général du Pas-de-Calais
Madame Evelyne BETHEGNIES,	Conseillère Municipale de Sauchy-Lestrée
Monsieur Jacky BOUTMY,	Adjoint au Maire de Moeuvres
Monsieur Hervé BUISSET,	Conseiller Municipal de Raillencourt-Sainte-olle
Monsieur Gabriel CELLE,	Conseiller Municipal d'Hermies
Monsieur Didier CLIQUE,	Conseiller Municipal de Marquion
Monsieur Francis CORNU,	Adjoint au Maire de Oisy-le-Verger
Monsieur Stéphane DANEL,	Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion
Monsieur Christian DEFRANCE,	Journaliste aux Echos du Pas-de-Calais
Madame Yolaine DELCOURT,	Conseillère Municipal de Graincourt-les-Havrincourt
Monsieur Jean-Pierre DELSAUX,	Adjoint au Maire de Raillencourt-Sainte-olle
Monsieur Roland DEQUIDT,	Conseiller Régional Nord Pas-de-Calais
Madame Perrine DIEVAL,	Journaliste à la Voix du Nord
Monsieur Guy DE SAINT AUBERT,	Maire de Sains-les-Marquion
Monsieur Gérard DRAIN,	Maire de Flesquières
Monsieur Philippe DUBOELLE,	Journaliste à Horizon Nord Pas-de-Calais
Madame Anne-Marie DUCHEMIN,	Maire de Moeuvres

Monsieur Hervé DUJARDIN,	Radio loisirs Scarpe Sensée
Monsieur Jean-Marcel DUMONT,	Maire de Graincourt-les-Havrincourt
Monsieur Jeanne-Marie DUMONT,	Adjointe au Maire de Graincourt-les-Havrincourt
Monsieur Jean-Charles DUPAS,	Maire de Sauchy-Cauchy
Monsieur Thomas DUPUIS,	Fédération de Pêche du Pas-de-Calais
Madame Denise FONTAINE,	Conseillère Municipale à Aubencheul au Bac
Madame Nadine FRISON,	Adjointe au Maire d'Epinoy
Madame Nadine GORAK,	Conseillère Municipale de Graincourt-les-Havrincourt
Monsieur François HERLAUT,	Habitant de Féchain
Madame Morgane LE BRETON,	Chargé de mission MNLE Sensée Scarpe Artois Douaisis
Monsieur Loïc LENOIR,	Adjoint au Maire de Graincourt-les-Havrincourt
Madame Françoise LETURCQ,	Adjointe au Maire d'Hermies
Monsieur Francis MARCHIENNE,	Adjoint au Maire d'Hermies
Madame Marie-Françoise NAWRROCKI,	Maire d'Hermies
Monsieur Jacques PETIT,	Conseiller Municipal de Marquion, Syndicat Mixte Marquion Osartis
Monsieur Cédric PERUS,	Conseiller Municipal de Marquion
Monsieur Francis RIGAUT,	Maire de Sauchy-Lestrée
Monsieur Gérard SETAN,	Adjoint au Maire de Moeuvres
Madame Agathe STOPIN,	Adjointe au Maire de Sauchy-Lestrée
Monsieur Jean THERON,	Conseiller Municipal de Haynecourt
Monsieur Fabrice THIEBAUT,	Animateur du SAGE de la Sensée
Monsieur Xavier THUILLIEZ,	Conseiller Municipal d'Oisy-le-Verger
Monsieur Jean-François TISON,	Conseiller Municipal de Graincourt-les-Havrincourt
Monsieur Xavier TROTTIN,	Habitant de Fontaine Notre Dame

Monsieur Philippe VANDEBAVIERE,	Conseiller Municipal de Havrincourt
Madame Nathalie VERBRUGGHE,	Conseillère Municipale de Graincourt-les-Havrincourt
Madame Annick WIBERT,	Adjointe au Maire de Brunémont

M. DUMONT introduit la réunion en précisant que c'est un honneur d'accueillir les membres de la Commission Locale de l'Eau et l'ensemble des élus concernés par le canal Seine Nord. Il rappelle que Graincourt les Havrincourt fait partie du SAGE de la Sensée, mais aussi du SAGE de l'Escaut, cela étant dû au fait que la commune est à cheval sur deux bassins versants. La commune est située au sud du bassin de la Sensée, mais elle est au cœur de la problématique que représente l'arrivée du canal Seine Nord mis à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui. Il souligne qu'il sera d'autant plus attentif qu'il est Vice Président de la Communauté de Communes de Marquion avec en charge le développement économique, et que l'intérêt du canal n'est plus à discuter, mais qu'il ne faut pas ignorer les autres aspects et impacts en matière d'hydraulique, d'hydrogéologie et d'environnement. Il ne faut pas laisser faire tout et n'importe quoi, d'où l'intérêt de la présentation des représentants de la mission Seine Nord. C'est une première réunion à Graincourt, et le nombre élevé de participants démontre bien l'importance du projet.

M. BEAUCHAMP remercie M. DUMONT pour son accueil dans la salle polyvalente de Graincourt les Havrincourt, Monsieur Hubert FLANDRE, le responsable de la concertation de la mission Seine Nord et Monsieur David BECARD, également représentant de la mission Seine Nord, tous deux venus spécialement répondre aux questions, et pour finir les membres de la CLE et l'ensemble des élus pour leur participation à cette réunion exceptionnelle.

M. BEAUCHAMP explique qu'elle est exceptionnelle de par l'objet principal de la réunion axé sur le canal Seine Nord, et exceptionnelle de par le fait qu'ont été également invités à participer l'ensemble des élus des communes concernées par le projet de canal Seine Nord et le devenir du canal du Nord. Ces communes sont : ARLEUX, BRUNEMONT, PALLUEL, AUBIGNY AU BAC, AUBENCHEUL AU BAC, OISY LE VERGER, EPINOY, SAUCHY CAUCHY, SAUCHY LESTREE, MARQUION, HAYNECOURT, RAILLENCOURT SAINTE OLLE, BOURLON, SAINS LES MARQUION, BARALLE, MOEUVRES, GRAINCOURT LES HAVRINCOURT, HERMIES, BOURSIES, INCHY EN ARTOIS.

M. BEAUCHAMP ajoute qu'avant d'aborder les différents aspects du canal, deux points de l'ordre du jour de la réunion doivent être examinés au préalable, ne concernant que les membres de la CLE du SAGE de la Sensée. Il demande par conséquent aux autres participants d'être patients quelques instants, le temps de régler ces deux points.

Il s'agit des deux points qui n'avaient pu être abordés lors de la réunion de la CLE du 2 juillet en raison du quorum non atteint :

- **Le point n°1** est une présentation des modifications dans le fonctionnement des CLE suite au décret du 10 août 2007 et à la circulaire du 21 avril 2008 relatifs aux SAGE, présentation qui sera effectuée par Armand BELLOTT de la DREAL Nord - Pas-de-Calais.
- **Le point n°2** concerne la proposition et la validation des règles de fonctionnement de la CLE du SAGE de la Sensée pour être conforme aux dispositions du décret et de la circulaire.

M. BEAUCHAMP cède ensuite la parole à Monsieur BELLOTT pour qu'il présente les modifications dans le fonctionnement des CLE suite au décret et à la circulaire relatifs au SAGE.

1/ Les modifications dans le fonctionnement des CLE suite au décret du 10 août 2007 et à la circulaire du 21 avril 2008 relatifs aux SAGE

La présentation est jointe en annexe. Elle n'a fait appel à aucune remarque de la part de l'assemblée.

M. BEAUCHAMP ajoute que, comme vient de le signaler Monsieur BELLOTT, il y a donc quelques changements par rapport à la précédente CLE, notamment :

- dans la structure de la CLE, puisqu'elle compte maintenant 58 membres au lieu de 56 pour la version précédente,
- et dans son fonctionnement qui devient mixte. 2 cas se présentent alors :
 - o un titulaire avec un suppléant. Le suppléant remplaçant le titulaire si celui-ci n'est pas disponible ;
 - o un titulaire sans suppléant, pouvant donner mandat à un autre membre du même collègue.

Dans le dossier de séance qui avait été remis lors de la réunion de la CLE du 2 juillet était joint un tableau qui précise pour chaque collègue :

- qui est titulaire avec suppléant,
- qui est titulaire sans suppléant,
- ou qui est suppléant d'un titulaire.

M. BEAUCHAMP conclut, que, lors des prochaines réunions, si un membre de la CLE est empêché, il pourra alors se référer à ce tableau pour savoir qui est son suppléant, ou à qui donner son mandat.

2/ Proposition de modifications des règles de fonctionnement de la CLE du SAGE de la Sensée pour être conforme aux dispositions du décret et de la circulaire

M. BEAUCHAMP introduit ce point en précisant que pour être conforme aux nouvelles dispositions du décret et de la circulaire, les règles de fonctionnement de la CLE du SAGE de la Sensée doivent être modifiées. Dans le dossier de séance de la réunion précédente étaient jointes les propositions de modifications, qui apparaissent en rouge.

M. THIEBAUT les a présentées.

La présentation est jointe en annexe.

M. BELLOTT indique qu'il a deux remarques sur la forme :

- en page 2, la DIREN et la MISE sont citées alors que leur appellation a changé,
- à l'article 8, le terme « arrêté » est inapproprié. La CLE approuve le SAGE mais ne l'arrête pas.

M. BEAUCHAMP indique que ces deux remarques seront bien prises en compte, le document sera modifié. En l'absence d'autres remarques, il conclut ce point en signalant que le projet des règles de fonctionnement de la CLE est adopté à l'unanimité.

3/ Etat d'avancement du canal Seine Nord, présentation des différents aspects du canal et des résultats des modélisations et des études d'impacts menées dernièrement.

M. BEAUCHAMP explique que c'est la deuxième fois que se déroule une réunion de ce genre, la première avait eu lieu à Bourlon le 02 décembre 2005, la mission Seine Nord était déjà venue présenter le projet.

Compte tenu de la satisfaction des participants lors de la réunion, il paraissait judicieux de tenir une nouvelle réunion sur le canal Seine Nord, d'autant que le projet a franchi une nouvelle étape, celle de la consultation des entreprises, il est donc en bonne voie de concrétisation.

Avant de laisser la parole aux représentants de la mission Seine Nord, M. BEAUCHAMP rappelle qu'il faut essayer de tenir les délais prévus sachant que certaines personnes ont d'autres impératifs après la réunion. Ainsi, il est prévu environ 1H30 pour le projet de canal Seine Nord, comprenant une demi-heure pour la présentation des représentants de la mission Seine Nord et une heure pour les échanges et les débats sur les questions qui se posent.

Il y a beaucoup de questions mais aussi des inquiétudes. Depuis la première réunion du Comité consultatif, tenue à Amiens en mars 2005 et lors de laquelle le bassin de la Sensée était oublié des études, peu d'informations précises sur le projet ont été apportées, même s'il y a un retour de la Mission Seine Nord. Ce qui nourrit amplement les inquiétudes de chacun quant aux risques que le bassin de la Sensée soit perturbé dans ses fonctionnements hydraulique et hydrogéologique par le canal.

M. BEAUCHAMP précise qu'au préalable de la réunion, il a envoyé aux représentants de la mission Seine Nord l'avis qu'il avait émis en 2007 et les remarques qui ont été formulées lors de la réunion de la CLE du 2 juillet, afin qu'aujourd'hui soient apportées des réponses aux questions.

Les interrogations portent sur les carences dans les études d'impact et consécutivement dans les mesures proposées.

Dans les documents de l'enquête publique, les insuffisances concernaient :

- **l'impact du canal Seine Nord**
 - o sur les berges du canal de la Sensée au regard du phénomène de batillage et des ondes d'éclusées,
 - o sur les zones humides de la vallée de la Sensée, via le canal de la Sensée qui n'est pas étanche,
 - o sur les bâtiments d'habitation ou professionnels les plus proches : absence de pose de témoins repères visant à s'assurer de l'absence d'impact du canal.
- **les informations données sur les bassins d'amortissement** : localisation, coût, superficie, efficacité, principe de fonctionnement, ... ?
- **les pompages des éclusées** : aucun élément ne figure dans les documents ;
- **les informations concernant les dispositifs mis en place pour surveiller la nappe** le long du canal, à des endroits sensibles et surtout au niveau du raccordement avec le canal de la Sensée : nombre et localisation des piézomètres, fréquence des mesures, avis d'un hydrogéologue agréé, modélisation du fonctionnement de la nappe ;
- **l'absence de mesures compensatoires appliquées au canal de la Sensée** du type rénovation des berges, étanchéification du fond du canal, aménagement de berges lagunées, étude des possibilités de remplacer les siphons par des aqueducs, ...
- **les garanties sur les modalités précises de mise en œuvre d'une imperméabilité complète du canal** : aucune information n'est donnée sur les techniques et les matériaux qui seront employés ;
- **les assurances quant à la réparation des dommages et des impacts négatifs liés à un défaut d'imperméabilité** ;

- les garanties qui devront être apportées dans la mesure où la construction du canal et/ou son fonctionnement auraient un impact sur des captages et notamment la qualité de l'eau, sur des bâtiments et sur les milieux naturels ;
- le devenir du canal du Nord ;
- la qualité des eaux qui alimenteront le canal et qui pourraient venir polluer les eaux souterraines de la Sensée, compte tenu des fuites importantes de l'ouvrage estimées par M. CAULIER de NOREADE à 10 000 m³/jour sur le bassin de la Sensée.

M. BEAUCHAMP cède ensuite la parole à Messieurs FLANDRE et BECART.

Leur présentation est jointe en annexe 3.

Messieurs BECARD et FLANDRE ont effectué une présentation générale sur tous les aspects du canal, durant une demi-heure :

- un rappel qu'il s'agit du maillon manquant de la liaison fluviale européenne à grand gabarit Seine Escaut reliant le bassin de la Seine à ceux de l'Escaut et du Rhin et aux 20 000 km de voies européennes, et qu'il s'agit d'un nouveau corridor pour une logistique durable,
- les grands enjeux de Seine Nord Europe (améliorer la compétitivité des entreprises, structurer un axe industriel et logistique, garantir durablement la croissance du trafic),
- le projet de Déclaration d'Utilité Publique : un canal de 106 km comprenant 8 biefs, deux bassins réservoirs, 3 ponts canaux, 4 plates formes multimodales, 7 quais de transbordement, 5 équipements d'accueil pour la plaisance. Pour un coût de 4,2 milliards d'euros, et une réalisation entre 2011 et 2015,
- les zones d'activités portuaires et logistiques,
- les perspectives de développement touristique,
- les dernières étapes franchies et le planning prévisionnel,
- l'observatoire de l'environnement, ses missions, les enjeux majeurs, le calendrier, et les études complémentaires à l'Avant Projet Sommaire,
- les effets du projet sur les étangs de la Sensée et le réseau de surveillance mis en place.

Suite à cette présentation générale, une heure a été consacrée aux échanges avec l'assemblée.

Principaux échanges retenus :

M. Gustave HERBO (Président du MNLE Sensée Scarpe Artois Douaisis) remarque que l'observatoire doit définir ce qu'il faudra suivre sur la base des études d'impacts antérieures et nouvelles, mais qu'il existe de nombreuses études, dont certaines comprenant des erreurs qui sont souvent reprises par les nouvelles études. Alors il se pourrait que des impacts soient malgré tout générés.

M. BECART affirme que l'observatoire émet un avis, il n'a pas un rôle de police. Les désordres qui pourraient survenir ont deux origines :

- soit les impacts ont été mal évalués par le bureau d'études, mais ce serait étonnant, sachant qu'il s'agit d'un des meilleurs bureaux d'études, et qu'il est lui-même soumis à des experts et au contrôle de l'observatoire. Une erreur peut avoir lieu mais beaucoup de précautions sont prises.

- soit le problème intervient lors de la réalisation de l'ouvrage par le groupement à qui on aura confié le projet. Des garanties pour éviter cela sont prises, le groupement est lié par un contrat, définissant des objectifs de performance à atteindre. S'ils ne sont pas atteints, il y aura des pénalités, et ensuite des corrections pour être conformes.

M. FLANDRE ajoute que les modèles de gestion de l'ouvrage pourront être ajustés pour limiter les problèmes.

M. CAULIER (Hydrogéologue au sein de NOREADE) demande comment sera prélevée l'eau qui alimentera le canal.

M. BECART signale que l'eau sera prélevée dans un bief qui reçoit les eaux de l'Oise et de l'Aisne. Les eaux seront prélevées au niveau de l'écluse par le système de pompage de cette écluse. L'eau sera ainsi remontée jusqu'au bief de partage, elle s'écoulera ensuite par gravité.

M. CAULIER précise que dans les documents, il était prévu une fuite de l'ordre de 1 m³ par seconde sur l'ensemble du tracé.

M. BECART affirme que le système est dimensionné avec une fuite maximale de 1 m³/s, en ayant pris en compte une infiltration importante avec des sécurités de 20% et une évaporation très maximale correspondant à celle rencontrée en Afrique du Nord.

M. CAULIER précise que l'eau sera prélevée de manière continue, mais en cas de pollution ou de crues, que se passera t'il ?

M. BECART affirme qu'il peut y avoir des consignes visant à stopper les prélèvements notamment en cas de pollution mesurée par le réseau de surveillance de la qualité. Aussi, dans le cadre du projet, il est prévu un transfert d'eau du sud vers le nord pour compléter l'alimentation en eau potable.

M. CAULIER demande si une station de mesure en continu sera installée pour mesurer la qualité comme pour l'eau potable.

M. BECART affirme que oui.

M. BEAUCHAMP signale que c'est déjà une bonne garantie.

M. CAULIER remarque néanmoins qu'il existe depuis longtemps des stations de la Diren et de l'Agence de l'Eau implantées dans l'Oise et dans l'Aisne, il y a aussi un SAGE, mais aucune donnée n'apparaît dans l'enquête publique concernant la qualité des eaux. Les risques de pollution sont grands, et peu d'information a été diffusée sur le sujet.

M. BECART signale qu'en effet, le dossier d'enquête n'a pas suffisamment évoqué ce point, une modélisation sur l'eau avait été réalisée, quelques éléments l'évoquaient dans le dossier.

M. CAULIER rappelle qu'il y a des données sur la qualité depuis plus de 20 ou 30 ans, les risques de pollution existent en cas de crues notamment. L'observatoire est une bonne chose, mais les risques n'ont pas été suffisamment analysés dans les études d'impacts. On a passé trop vite sur les risques.

M. BECART signale que le projet est soumis à DUP et à une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Certaines fois, les dossiers sont élaborés de manière conjointe. Dans le cas du canal, ils sont séparés. Il y aura prochainement un dossier « loi sur l'eau », spécifique à l'eau et aux impacts

du projet sur les eaux et les milieux naturels. Ce problème de qualité sera traité de manière approfondie par le partenaire privé qui sera retenu.

M. CAULIER indique que le partenaire privé n'aura qu'un objectif, celui de faire de l'argent au détriment des conséquences environnementales. Il faudra donc être prudent.

M. FLANDRE précise que la loi sur l'eau s'applique à tous, même pour ce projet inscrit au Grenelle. Le service qui instruira le dossier ne fera pas de différence avec un autre. Une enquête publique aura lieu, chacun pourra donner son avis.

M. BEAUCHAMP partage les inquiétudes de M. CAULIER, compte tenu de la rapidité du déroulement des études en raison des contraintes financières. Il évoque le projet concernant la remise en état de moins de 500 m de cours d'eau, soumis à d'énormes difficultés depuis plus de 6 ans. Ainsi, on nous certifie que le canal sera mis en chantier en 2011 et que les problèmes seront donc réglés. Cela pose des interrogations vu la rapidité à laquelle les choses avancent. Les questions de M. CAULIER sont pertinentes, même si le projet a été acté par le Grenelle, il nous faut des garanties.

M. FLANDRE précise que le plan de relance va encore plus vite, et les dispositions réglementaires ne sont pas dégradées. Le dossier de la DUP contenait des informations à un moment donné, celui de la loi sur l'eau sera complété par des études complémentaires et spécifiques à ces interrogations. Tout est mis en œuvre, voire même plus que le minimum légal.

M. CAULIER pense que des choses simples et basiques ont été oubliées dans le dossier d'enquête. Il y a un constat également, celui que le canal du Nord prive la rivière Sensée aval de débit, alors qu'un article du code de l'environnement précise qu'il faut laisser au moins un dixième du débit au cours d'eau.

M. POULAIN (Maire de Brunémont) souligne l'effort fait pour le bassin de la Sensée, et les piézomètres supplémentaires mis en place, mais cela ne le rassure pas compte tenu des défauts d'étanchéité du canal de la Sensée, et des berges dégradées. D'autant que les VNF ont confirmé qu'aucun travaux ne seraient réalisés sur le canal de la Sensée. Le niveau du canal Seine Nord sera le même que celui de la Sensée, que se passera-t-il pour les berges ?

M. HERBO déclare que tout est fait pour rendre le canal étanche, mais les infiltrations se dirigeant vers les nappes devront à un moment ressortir quelque part, avec des conséquences probables. Aussi, comment le transfert d'eau prévu du sud vers le nord se produira-t-il ? Est-ce que l'eau sera prélevée directement dans le canal Seine Nord ou alors acheminée grâce aux canaux ? Cette deuxième solution aura des incidences sur les niveaux compte tenu du débit supplémentaire, et sur les berges également. Pour finir, que se passera-t-il si, dans le cadre du dossier loi sur l'eau, l'enquête publique aboutit à un avis défavorable ?

M. CAULIER souhaite également avoir des explications concernant l'étanchéité du canal au niveau de la confluence entre les deux canaux, et là où le nouveau canal pourra être lors d'événements exceptionnels sous le niveau de la nappe.

M. BECART apporte des réponses à ces questions. Concernant le transfert d'eau, il sera effectué de la prise d'eau dans l'Oise jusqu'au dernier bief, ensuite, à charge aux collectivités territoriales de s'organiser pour la prélever, la traiter et la diriger vers les zones en besoin. L'ensemble de l'eau sera consommé par une usine de traitement, et le niveau du dernier bief sera géré avec une contrainte de plus ou moins 10 cm.

M. HERBO indique par conséquent qu'une usine de traitement sera installée à Oisy-le-Verger, il faudrait le prévoir déjà dans les dossiers pour anticiper le remembrement.

M. BECART répond que ce n'est pas encore décidé, seul le transfert d'eau est bien acté, et il existe d'autres systèmes de transfert après le canal. Soit une canalisation enverra l'eau vers une usine, soit en effet il pourra y avoir un transfert d'eau brute via les canaux.

M. FLANDRE ajoute qu'il est prévu de rendre possible ce transfert d'eau maintenant et de créer les conditions le permettant afin d'éviter de devoir faire de nouveaux travaux lourds ultérieurement.

M. BECART rappelle que le projet fait l'objet de deux enquêtes différentes, l'une pour la DUP et l'autre pour le dossier loi sur l'eau. L'objectif est de tout faire pour avoir l'autorisation au titre de la loi. L'enquête peut aboutir à un avis défavorable, dans ce cas, des adaptations seront apportées au projet. Concernant les travaux, les études détaillées seront réalisées par le partenaire privé. De ces études découleront plusieurs méthodes de réalisation de l'ouvrage qui seront choisies selon leurs impacts pendant les travaux.

Un élu signale avoir été présent à Amiens lors des réunions du comité de suivi. Il précise qu'en 2005, lors des premières réunions, il avait été dit que le canal n'aurait pas de fuites. Actuellement, le débit de fuite est estimé à 1m³/s. Il demande par conséquent aux représentants de la mission Seine Nord s'ils peuvent affirmer par oui ou non que le canal à cause des infiltrations n'aura aucun impact sur la qualité des nappes ?

M. BECART signale que toutes les précautions sont prises pour le garantir. Des études sont menées, pour essayer de voir quelles mesures prendre pour préserver la qualité des nappes. Mais tout est mis en œuvre pour préserver la qualité de l'eau du canal : l'eau prélevée dans l'Oise et l'Aisne est de bonne qualité ; s'il apparaît un problème de pollution, l'alimentation sera interrompue ; dans la conception de l'ouvrage, aucun rejet ne s'effectuera ; des équipements de récupération des déchets de navigation sont prévus le long du tracé. Aussi, l'infiltration de 1m³/s semble élevée si on la considère à un point donné, mais sur l'ensemble du linéaire, cela est faible.

Cet élu confirme que théoriquement, la réponse est non, mais pratiquement, c'est moins sûr.

Monsieur FLANDRE déclare que s'ils disent oui, personne ne pourra les croire. Le dialogue compétitif se déroulera de la manière suivante : l'APS et les critères de performance vont guider les choix du groupement. Ces critères sont notamment l'eau, l'insertion dans le paysage, l'étanchéité, ...Le groupement devra se pencher sur ces critères pour atteindre la meilleure performance, notamment en matière de qualité d'eau.

Monsieur Roland DEQUIDT (Conseiller Régional) signale que le projet sera important, avec quelques soucis néanmoins, et qu'il a l'impression qu'il n'y a pas de recul pris par rapport à sa conception. Il demande quels sont les travaux réalisés entre les experts des VNF et les collègues belges ou hollandais, pour avoir du recul sur le projet et ne pas commettre les mêmes erreurs ? Il y a des expériences ailleurs, il faut en profiter.

M. FLANDRE souligne l'intérêt de la question. Ce projet fait l'objet d'une coopération européenne.

M. BECART ajoute qu'il existe plusieurs niveaux de contrôles, dont un comité scientifique et technique comprenant des experts des Voies navigables belges, allemandes, hollandaises, du Rhône, ...

M. FLANDRE signale qu'il existe aussi une instance nationale qui contrôle les barrages, et les digues et les ouvrages comme le canal.

M. POULAIN s'interroge sur l'évaluation du coût global alors que les études complémentaires ne sont pas achevées. Il pense que le projet avance trop rapidement au détriment de la qualité des études.

M. BECART précise que tout projet est réalisé de la même façon :

- il y a des études d'avant projet sommaire pour retenir une solution,
- puis des études détaillées avec une optimisation des coûts, sachant qu'il peut apparaître des baisses ou des augmentations au final. Il y a aussi des références récentes sur la construction d'écluse, de canal. D'où les approches des coûts sont assez précises.

M. FLANDRE rappelle qu'à l'époque de l'ouverture du canal du Nord, il a été dit qu'il en faudrait un plus gros. Ainsi, pour le canal Seine Nord, entre les débuts et la réalisation, il y aura beaucoup de temps écoulé.

Monsieur HERLAUT (habitant de Féchain) soulève le problème de l'absence d'eau dans la rivière Sensée aval à cause du canal du Nord. Il demande si, dans le cadre du projet de canal et étant donné qu'il y aura un transfert d'eau du sud vers le nord, il serait envisageable de rétablir ce cours d'eau.

M. BEAUCHAMP apporte des précisions sur ce sujet, qui a en fait un rapport direct avec le canal du Nord. La rivière Sensée a été coupée en deux par le canal du Nord. La Sensée amont se jette dans le canal du Nord, la Sensée aval est privée d'eau. La réalimentation n'a jamais été envisagée à l'époque. Il y a donc un déficit d'eau que l'Institution et le SAGE vont réparer en réalimentant la rivière Sensée aval. Il y a quelques années, un ingénieur des VNF avait donné un accord sur le principe d'une réalimentation à partir de l'eau du canal. Avec la création du canal Seine Nord, ce serait un moindre retour de la part des VNF que de permettre cette réalimentation. L'étude hydraulique globale réalisée sur le bassin de la Sensée aura nécessité plus de 7 années, alors il est surprenant que les études pour le canal Seine Nord se déroulent aussi rapidement.

M. FLANDRE précise que les études ont démarré en 2004, les travaux démarreront en 2011, le timing est identique.

Monsieur Michel PRETTRE (Maire d'Aubenchaul au Bac) rappelle que dans les années soixante, la réparation des dégâts avait été demandée.

Madame Denise FONTAINE (Conseillère Municipale à Aubenchaul au Bac) signale que ce canal sera une chance pour la Région, d'autant qu'il y a des assurances pour qu'une surveillance soit mise en place. Est-ce qu'il est prévu une articulation entre l'observatoire et les élus et la population ?

M. FLANDRE précise que dans le cadre de l'observatoire, un comité de suivi composé d'experts sera mis en place. L'observatoire fera des levés et de la production de données pour un objectif de surveillance. Il y aura des suivis avec de bons indicateurs, une sélection d'indicateurs pertinents sera opérée au préalable pour ne pas se noyer dans les données. Dès la sélection effectuée, la 2^{ème} phase consistera en la mise en place de commissions thématiques. Il y aura certainement une commission axée sur les milieux naturels qui sera composée de représentants de l'ONEMA, des fédérations de pêche, de l'ONCFS, des associations de protection de l'environnement. Les données produites seront publiques, mises en ligne sur Internet et portées à la connaissance de tous. Plusieurs étapes sont prévues, le comité de suivi, les commissions thématiques, puis le programme de suivi. Les données initiales seront analysées pour pouvoir ensuite les compléter. Le canal aura évidemment des impacts sur le paysage, et sur les aménagements fonciers, les communes concernées et le monde agricole seront en lien avec l'observatoire.

Monsieur Stéphane DANEL (Conseiller Municipal de Sains les Marquion) souhaite connaître le devenir du canal du Nord.

M. BECART signale que le canal du Nord véhicule chaque année 4 millions de tonnes. L'idée est de le maintenir en service pendant au moins la durée du chantier. C'est la raison pour laquelle il est construit un deuxième canal. L'avenir du canal du Nord se décide depuis 2004. Il avait été pensé remplacer le canal du Nord par le Seine Nord mais le problème du maintien de la navigation se posait. Après la mise en service du canal Seine Nord et le transfert des 4 millions de tonnes, il y aura également le déplacement progressif des silos, des entreprises. Il faudra donc une période de coexistence. Puis, certains tronçons seront conservés, notamment celui entre Arleux et Marquion, puisque le port de Marquion sera maintenu. Les questions se posent pour les deux biefs de partage du canal du Nord. Sachant qu'il n'y aura plus de navigation, est ce que la fonction hydraulique sera maintenue ? Ou ils seront réaménagés sans eau. Cela sera plus compliqué, soit la cuvette de béton sera détruite, soit elle sera conservée et remblayée avec de la terre.

Donc, il y a encore plusieurs possibilités qui devront être abordées en considérant les coûts élevés de la remise en état, les demandes des collectivités, les activités qui s'y sont développées, et les problèmes techniques des réaménagements. A un moment donné, il avait été envisagé de restituer les vallées, mais cela induisait des risques d'inondation d'habitations. Par conséquent, le devenir devra être étudié en parallèle des études du canal Seine Nord. Le timing est cependant différent, la fermeture du canal du Nord est prévu pour 2017, 2020.

Mme Maryvonne RINGEVAL (Maire de Raillencourt Sainte Olle) demande si le canal du Nord sera stoppé après la construction du canal Seine Nord.

M. FLANDRE confirme que le canal du Nord est indispensable, pour assurer la navigation pendant la phase de construction et aussi pour le transport des matériaux nécessaires à cette réalisation.

M. HERBO demande si les VNF continueront d'entretenir les biefs maintenus en eau.

M. FLANDRE explique que cela fait partie des questions. Le Conseil Général de la Somme gère un canal de manière exceptionnelle. Des expériences réussies existent.

M. HERBO précise que cependant la fiscalité s'en ressent.

M. NORMAND (Maire de Roeux) pense que l'écluse de Palluel devra être rénovée pour pouvoir accueillir des bateaux plus gros que ceux actuels qui risquent de disparaître.

M. BECART répond que les péniches de 600 t seront toujours rentables. Le trafic fluvial gagne en parts de marché actuellement sans être en grand gabarit partout. Mais il sera encore plus rentable avec un réseau performant pouvant accueillir de grosses péniches.

M. BEAUCHAMP conclut en remerciant les représentants de la mission Seine Nord et les participants. Il ajoute que cette réunion était nécessaire compte tenu des interrogations des élus et de la population au sujet du canal Seine Nord et de ses impacts. D'autres réunions identiques seront nécessaires, au fur et à mesure de l'avancée et de la concrétisation du projet.